

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « OLÉ SOMBREROS! »**

**NOR : FDJJ1808469X**

**Article 1er**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « OLÉ SOMBREROS! » seront, en principe, possibles à compter du 7 juin 2018. Si la date du 7 juin 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 2**  
**Participation aux jeux « OLÉ SOMBREROS! » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « OLÉ SOMBREROS! » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement. Les jeux « OLÉ SOMBREROS! » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 3€ et se décompose comme suit :

- 2,91€ pour le jeu « OLÉ SOMBREROS! »
- 0,09€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « OLÉ SOMBREROS! », le joueur dispose de trois participations au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de chaque participation étant de 0,03€.

**Article 3**  
**Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « OLÉ SOMBREROS! »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2,91 €.

**Article 4**  
**Lots du jeu « OLÉ SOMBREROS! »**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	30 000 €	60 000 €
30 lots de	1 000 €	30 000€
2 000 lots de	100 €	200 000€
9 986 lots de	50 €	499 300€
15 000 lots de	30 €	450 000€
30 000 lots de	15 €	450 000€
150 000 lots de	6 €	900 000 €
50 000 lots de	3 €	150 000 €
134 500 lots de	2 €	269 000 €
134 500 lots de	1 €	134 500 €
526 018 lots formant un total de		3 142 800 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

**Article 5**  
**Description du jeu « OLÉ SOMBREROS! »**

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par une matrice dans laquelle 20 symboles vont apparaître.

5.3. Le joueur clique sur le bouton « GO » afin d'effectuer un lancer lui permettant de révéler l'ensemble des symboles de la matrice. Il dispose de 10 lancers. À tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de procéder automatiquement aux révélations.

5.4. Lorsque le joueur collecte 3, 4 ou 5 symboles identiques sur une même ligne horizontale dans la matrice, il remporte la somme associée telle que figurant à gauche de l'écran de jeu.

## **5.5. Jeu « BONUS »**

5.5.1. Lorsque 3 symboles « PERROQUET » apparaissent dans la matrice au cours d'une même révélation, le joueur accède au jeu « BONUS ».

5.5.2. Le jeu « BONUS » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur avant la révélation de son unité de jeu.

5.5.3. Le jeu « BONUS » est représenté, au centre de l'écran de jeu, par un perroquet et, sur la gauche de l'écran de jeu, par une jauge comportant des paliers à laquelle sont associés des montants en euros.

5.5.4. Le joueur clique 6 fois sur le perroquet afin de faire tomber des symboles « notes de musique », lesquels viennent compléter la jauge.

5.5.5. Le joueur remporte la somme associée au palier le plus élevé atteint par les symboles « notes de musique » dans la jauge.

5.5.6. Le jeu « BONUS » est une étape de l'unité de jeu dont l'issue est, dans tous les cas, gagnante.

5.5.7. Après que le joueur a accédé au jeu « BONUS », conformément au 5.5.1, il reprend le cours de son unité de jeu au stade où il a accédé au jeu « BONUS » et dispose, le cas échéant, de ses lancers restants.

5.6. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 22 mai 2018,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI